

*Langues officielles—Loi*

**M. Fulton:** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Hudon) m'a contacté avant la période des questions et m'a signalé que les documents seraient déposés en conformité d'une motion qui est inscrite en mon nom au *Feuilleton* depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier. Il semble y avoir eu un malentendu chez les ministériels.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, afin que le compte rendu soit clair en ce qui concerne ce rappel au Règlement, voilà plusieurs semaines déjà que nous essayons de trouver un député à la Chambre, ou d'y faire déléguer quelqu'un, afin de pouvoir effectivement déposer ces documents.

**Une voix:** Ce n'est pas vrai.

**M. Hawkes:** Le compte rendu prouvera que nous avons essayé tous les mercredi pendant plusieurs semaines de suite.

**M. Riis:** Monsieur le Président, nous devons en arriver au moment où le gouvernement indique les questions inscrites au *Feuilleton*, auxquelles il comptait répondre. On nous a annoncé que le gouvernement répondrait aujourd'hui à la question que la députée de New Westminster—Coquitlam (M<sup>me</sup> Jewett) avait fait inscrire au *Feuilleton*. Pourtant, les médias m'ont déjà communiqué cette réponse.

En d'autres mots, un des grands quotidiens du Canada a reçu les renseignements demandés par la députée de New Westminster—Coquitlam avant que ces derniers ne soient déposés à la Chambre des communes. Je comptais soulever la question quand elle a été abordée à l'occasion d'un rappel au Règlement lors de la période réservée à l'étude des Affaires courantes.

Puisque le gouvernement a décidé de supprimer cette période, j'ai pensé que c'était le seul moment où je pouvais soulever la question. C'est une très grave violation de privilège parce qu'apparemment, on a communiqué des renseignements confidentiels aux médias avant qu'ils soient déposés à la Chambre des communes et avant que le député qui les avait demandés les ait reçus. Je voulais soulever cette très grave question.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, on m'a appris plus tôt aujourd'hui que cette question pourrait être soulevée. Le gouvernement n'a pas encore répondu à la question posée à la Chambre et lorsque les députés d'en face connaîtront la réponse du gouvernement, peut-être voudront-ils invoquer le Règlement et peut-être ne le voudront-ils pas. Je crois savoir que les journalistes ont peut-être reçu des renseignements, mais je ne suis pas convaincu qu'ils aient reçu la réponse à la question du député. D'après ce que je sais, il y a une différence entre les renseignements obtenus par les journalistes et la réponse au député. Les médias n'ont obtenu qu'un projet de réponse.

**M. le Président:** J'entendrai le député de Skeena dans un instant. Je n'ai peut-être pas tout à fait compris l'exposé du député de Kamloops—Shuswap. La présidence croit comprendre que ce qu'il dit, c'est que certains renseignements qui

auraient normalement dû être divulgués ici, à la Chambre, ont été communiqués aux médias. Ai-je bien compris?

**M. Riis:** Monsieur le Président, c'est exactement cela. On rompt avec les traditions de la Chambre en remettant aux journalistes des renseignements confidentiels qui doivent être communiqués à un député avant d'être déposés à la Chambre. Je n'ai pas eu la possibilité de soulever la question avant aujourd'hui. Les renseignements ont été remis aux journalistes hier et ils devaient être déposés à la Chambre aujourd'hui.

**M. Fulton:** Monsieur le Président, je voulais clarifier ce à quoi le secrétaire parlementaire semblait faire allusion. Je me suis rendu à la Chambre tous les jours, cette semaine. Vous pourriez vérifier dans le *hansard*. Même chose pour la semaine dernière, sauf le mardi, où j'ai été à Hull toute la journée avec le comité permanent qui s'occupait de son rapport final sur le projet de loi C-31.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a soulevé le problème de la réponse à une question. Après que nous serons passés à l'ordre du jour, je serais très heureux, avec l'assentiment unanime de la Chambre, de déposer la réponse à la question du député. Il aura l'occasion d'en prendre connaissance et de voir s'il souhaite poser une autre question un peu plus tard.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je présume que le leader parlementaire adjoint du gouvernement voulait nous contraindre à voter sur une motion de passage à l'ordre du jour pour laisser le moins de temps possible aux discours de ses propres députés d'arrière-ban cet après-midi. Comme nous avons accepté de passer directement à l'ordre du jour, nous sommes impatients d'entendre certains des points de vue antédiluviens des députés conservateurs.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le député de Kamloops—Shuswap et le secrétaire parlementaire pourraient peut-être venir en aide à la présidence. Si j'ai bien compris, le secrétaire parlementaire a proposé, s'il y avait consentement unanime de produire le document particulier qui fait l'objet de la discussion. La présidence est d'avis qu'un tel geste serait utile. S'il y avait consentement, cela pourrait se faire à l'instant même et nous pourrions ensuite poursuivre nos travaux comme de coutume. Mais il doit y avoir consentement unanime.

● (1520)

**M. Lewis:** Monsieur le Président, nous essayons d'en venir à l'appel de l'ordre du jour afin d'entamer l'étape du rapport du projet de loi C-72. Une fois que nous aurons abordé les ordres inscrits au nom du gouvernement, nous pourrions demander à la Chambre s'il y a un consentement unanime. Il est essentiel pour le moment d'entamer ce débat.

**M. le Président:** Je crois que la présidence a fait l'appel de l'ordre du jour. Je suis d'avis que nous en sommes à l'ordre du jour.